

RCS : FREJUS
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00707
Numéro SIREN : 851 757 302
Nom ou dénomination : 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES

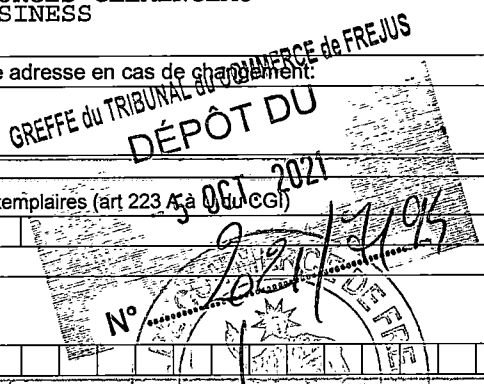
Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 7194

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	14062019	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES		102 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU CHEZ DEFFI BUSINESS 83310 COGOLIN	
SIRET	8 5 1 7 5 7 3 0 2 0 0 0 1 9	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			



REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à C du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case:

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	3 604
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

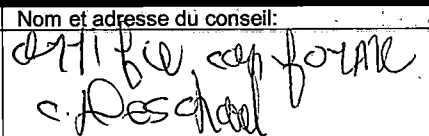
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Cabinet Comptabilité Conseil du Les Vitrines du Soleil 83310 PORT GRIMAUD Tél: 04.94.56.26.46		 C. Deschanel Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
	(Cocher la case correspondante)	Date: 25/09/2021	Lieu COGOLIN
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature DESCHANEL CHRISTOPHE	
Examen de conformité fiscale (ECF)			



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES

du 14062019

Adresse 102 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU CHEZ DEFT BUSINESS 83310 COGOLIN

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑨) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2020 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire DESCHANEL CHRISTOPHE PRESIDENT		A COGOLIN le 25/09/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES Néant *

Adresse de l'entreprise 102 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 83310 COGOLIN

Numéro SIRET * 8 5 1 7 5 7 3 0 2 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 9 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0		0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	800	800		
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	800	800		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	434	434		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	86	86		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	520	520		
	Total général (I+II)	110	112	1 320	800	520	

PASSIF

				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		(3 604)			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		(2 604)			
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avancés et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	3 124		3 124		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		3 124				
Total général (I + II + III)	180		520				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	800		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES						Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	10	2	0	0				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209								210			
	Production vendue { biens services * }	215								214			
		217								218			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222			
	Production immobilisée *									224			
	Subventions d'exploitation reçues									226			
	Autres produits									230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234		
	Variation de stock (marchandises) *										236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)								2 789		242			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243									244			
Rémunérations du personnel *										250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252			
Dotations aux amortissements *								800		254			
Dotations aux provisions										256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259									262			
	260												
Total des charges d'exploitation (II)										264	3 589		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	(3 589)		
Produits financiers (III)										280	0		
Produits exceptionnels (IV)										290			
Charges financières (V)										294	15		
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347									300			
	348												
Impôts sur les bénéfices * (VII)										306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	(3 604)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	314	3 604	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318		
	Provisions non déductibles *										322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	354	3 604	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	372	3 604	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Ceipid Quantia

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES

Néant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412	800	414		416	800		800	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
	TOTAL	490		492	800	494		496	800		800	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
	Immobilisations incorporelles		500		502	800	504		506		800	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
	TOTAL		570		572	800	574		576		800	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595				
	TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	3 604
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	3 604

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	--	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 34
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 14/06/2019	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois : 1 9
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * : 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</small>		

Cegid/Quadrin

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 5 1 7 5 7 3 0 2 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES

ADRESSE (voie)

102 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU CHEZ DEFFI BUSINESS

CODE POSTAL

83310

VILLE

COGOLIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique JACONI Prénom(s) TINA

Nom marital DESCHANEL % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 211065 N° Département 99 Commune LOS ANGELES US Pays US

Adresse : N° 7095 Voie ROUTE D'AVIGNON

Code postal 13540 Commune PUYRICARD Pays France

Titre (2) M Nom patronymique DESCHANEL Prénom(s) CHRISTOPHE

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° 7095 Voie ROUTE D'AVIGNON

Code postal 13540 Commune PUYRICARD Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE | 3 1 1 2 2 0 2 0 |

N° SIRET | 8 5 1 7 5 7 3 0 2 0 0 0 1 9 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES |

ADRESSE (voie) | 102 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU CHEZ DEFFI BUSINESS |

CODE POSTAL | 83310 | VILLE | COGOLIN |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | 905 |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quind

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020, 19	Exercice N-1 12	Ecart N/ N-1	
			Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
AUTRES CHARGES EXTERNES	2 789		2 789	
60630000 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PET	333		333	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	100		100	
61320000 DOMICILIATION DEFFI BUSINESS	962		962	
62200000 REMUNERATIONS D'INTERM.HONOR.	200		200	
62270000 FRAIS D'ACTES	675		675	
62700000 SERVICES BANCAIRES	519		519	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	800		800	
68111000	800		800	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 589		3 589	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 589		3 589	
PRODUITS FINANCIERS	0		0	
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0		0	
CHARGES FINANCIERES	-15		15	
66100000 CHARGES D'INTERETS	0		0	
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	15		15	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 604		3 604	

“ SAS 2C HOME MANAGEMENT ET SERVICES ”

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 EUROS
Siège social : Chez DEFFI BUSINESS
102 Avenue Georges Clemenceau
83310 COGOLIN
RCS FREJUS
851 757 302

--

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
23 JUIN 2021**

L'an deux milles vingt un et le 23 Juin, à seize heures, les associés se sont réunis Chez
DEFFI BUSINESS
102 Avenue Geroges Clemenceau
en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

MME DESCHANEL Christine
Propriétaire de 50 actions
Ci.....50 actions

MR DESCHANEL Christophe
Propriétaire de 50 actions
Ci.....50 actions

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Mme DESCHANEL CHRISTINE préside la séance en qualité de Presidente associée

La présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;

CD, C.D

- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223.19 du code du commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.20
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 223.19 du code du commerce.
- décision à prendre en application de l'article L223.42 du code du commerce sur la continuation de la société ou sa dissolution anticipée
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du code du commerce.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

CD C.D

1ere RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 lesquels font apparaître un déficit de 3604 euros

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

2 EME RESOLUTION

L'assemblée générale arrête le résultat de l'exercice écoulé soit un -3604€ qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :

ORIGINE RESULTAT A AFFECTER

RESULTAT	-3604 euros
TOTAL	-3604 euros

AFFECTATION

-Mise en Report à nouveau	-3604 euros
TOTAL	-3604 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223.19 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire des Associés approuve le montant perçu par la gérance au titre de sa rémunération. Elle approuve la reconduction de cette rémunération pour l'exercice en cours.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants, l'intéressé n'ayant pas pris part au vote.

c.D. c.D

CINQUIEME RESOLUTION

Délibération en application de l'article L223.42 du code de commerce, l'assemblée des associés après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvés par l'assemblée général ordinaire et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital, décide sur proposition de la gérance qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne, en conséquence du vote des résolutions qui précèdent, quitus à la gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

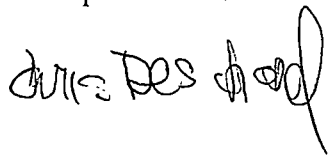
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heure

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant, et par tous les associés présents.

la présidente : MME DESCHANEL



L' associée

